



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets
Conseil d'administration du Fonds
des Nations Unies pour l'enfance**

Distr. générale
22 novembre 2017

Version originale :
anglais

Conseil d'administration du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNOPS

Première session ordinaire de 2018

Du 22 au 26 janvier 2018 à New York

Rubriques 2 (PNUD) et 6 (UNFPA) de l'ordre du jour provisoire

Conseil d'administration de l'UNICEF

Première session ordinaire de 2018

Du 6 au 8 février 2018 à New York

Rubrique 6 de l'ordre du jour provisoire

Descriptif du programme commun de pays pour le Cap-Vert, 2018-2022

Sommaire

I.	Raison d'être du programme.....	2
II.	Priorités et partenariats du programme	5
III.	Gestion du programme et des risques	9
IV.	Suivi et évaluation	10
Annexe.	Cadre de résultats et de ressources pour le Cap-Vert (2018-2022).....	11

I. Raison d'être du programme

1. Le Cap-Vert est une démocratie politiquement stable et un petit État insulaire en développement, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant de 2 970 \$ (Banque mondiale, 2016). Sa population devrait atteindre 537 661 en 2017¹, dont 49,8 % de femmes et 28,6 % d'enfants âgés de moins de 14 ans. Les investissements dans la santé et l'éducation ont entraîné une baisse des taux de fécondité et une transition démographique, créant ainsi un potentiel de dividendes démographiques importants du fait que les jeunes âgés de 15 à 34 ans représentent 38,7 % de la population. La croissance économique s'est établie à 6 % en moyenne entre 1994 et 2008², permettant au pays de plus faire partie des pays les moins avancés depuis 2007³. En 2015, la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement étaient atteints et le gouvernement s'est engagé à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), grâce au Plan national pour un développement durable, 2017-2021 [*Plano Estratégico de Desenvolvimento Sustentável, 2017-2021*] (PEDS) entièrement aligné sur les ODD.

2. Malgré ses impressionnantes performances en termes de développement, le Cap-Vert est confronté à des difficultés importantes pour atteindre les ODD, dont l'inégalité constitue l'une des principales : 35,6 % des Cap-Verdiens sont pauvres et 10,6 % vivent largement en dessous du seuil de pauvreté⁴. Le Cap-Vert se classe sixième en Afrique subsaharienne selon l'indice de développement humain, mais sa position chute si l'on prend en compte l'inégalité⁵. Le coefficient de Gini (estimé à 0,46 pour 2015) est demeuré pratiquement le même pendant huit ans. Exacerbées par la crise financière mondiale de 2008, les réductions de l'aide au développement et des prêts concessionnels depuis le retrait du statut des pays les moins avancés ont affecté la croissance du PIB (en moyenne de 1,3 % entre 2010 et 2015). Si les signes de reprise sont manifestes (avec une croissance de 3,2 % en 2016), les ratios dette publique/PIB élevés limitent l'espace fiscal (FMI, 2016)⁶, soulignant ainsi la nécessité d'une mobilisation et d'une gestion innovantes des ressources, ainsi que d'un renforcement de la gestion des finances publiques et des systèmes de responsabilisation.

3. L'inégalité du développement économique, en particulier dans le tourisme, a entraîné des variations régionales des taux de pauvreté, du développement humain et de l'accès à l'emploi. Certaines municipalités sont confrontées à des taux de pauvreté supérieurs à 60 %, contre seulement 8 % pour d'autres⁷. Bien que les zones urbaines comptent un nombre plus élevé de résidents pauvres, dans les zones rurales, la pauvreté est plus répandue et plus profonde. Le taux de pauvreté est également plus élevé chez les femmes (53 %), dans les familles monoparentales (44 %) et dans les ménages comptant plus de six personnes (61 %)⁸.

4. La pauvreté et l'inégalité persistantes du pays sont liées à des facteurs géographiques, structurels et géophysiques qui accentuent la vulnérabilité économique, sociale et environnementale. Ses neuf îles habitées possèdent peu de ressources naturelles et de terres arables (10 %), ce qui pose des problèmes considérables en matière de développement. En raison du manque de diversité de son petit marché fragmenté, la base fiscale est limitée. Dépendante du tourisme et des transferts de fonds et en raison de la baisse de l'aide au développement et des financements concessionnels depuis 2008, la croissance économique est très sensible aux aléas naturels et aux chocs économiques. Ces défis relatifs au développement inclusif et durable se reflètent dans les taux élevés

¹ Institut national des statistiques (INE) (2017), *Projections démographiques, 2010-2030*.

² *Cap-Vert : Un modèle de réussite*. Banque africaine de développement (2012).

³ Le Cap-Vert répondait aux critères du PIB par habitant et du développement humain, mais pas aux critères économiques.

⁴ INE (2016), *Troisième enquête sur les revenus et les dépenses des ménages*. La pauvreté a reculé de 58 % (2002) à 46 % (2007).

⁵ En prenant en compte l'inégalité, l'indice de développement humain du Cap-Vert chute d'environ 20 % (de 0,636 à 0,511). PNUD (2016), *Rapport sur le développement humain en Afrique*.

⁶ La dette devrait culminer à 124 % du PIB en 2017.

⁷ Santa Cruz et Santiago enregistrent un taux de 60,3 % et Boa Vista, de 8,3 %. INE (2016), *Ibid.*

⁸ INE (2016), *Ibid.*

de chômage et de sous-emploi, en particulier chez les jeunes et les femmes, comme en témoigne leur participation économique sous-optimale dans les zones rurales et urbaines. Près de la moitié des emplois sont dans le secteur informel. De ce fait, les emplois sont mal rémunérés et précaires, et les femmes y sont représentées de manière disproportionnée. En ce qui concerne la participation au marché du travail et les conditions de travail, les femmes sont désavantagées en raison de disparités entre les sexes.

5. La capacité de l'économie à générer des possibilités d'emploi suffisantes sur l'ensemble du territoire est limitée par un certain nombre de facteurs : le caractère inadéquat des liens entre l'investissement, les chaînes de valeur locales et le développement territorial ; la mauvaise intégration des politiques d'éducation et de formation ; les limites de la capacité dans les services d'emploi ; et le faible développement d'un environnement de promotion de l'entrepreneuriat local et de l'innovation des entreprises. Le taux de chômage s'établit en moyenne à 15 %. Il est plus élevé pour les femmes (17,4 %) que pour les hommes (12,9 %), et peut atteindre 60 % pour les jeunes des zones urbaines. La qualité de l'éducation et de la formation est très préoccupante, tout comme la mesure dans laquelle elle prépare les jeunes au marché de l'emploi.

6. Les disparités régionales en matière d'éducation persistent à la fois en termes de qualité et d'accès⁹ ; les enfants ayant des besoins spéciaux courent un risque élevé d'exclusion. Le caractère inadéquat des investissements dans le développement de la petite enfance et l'accès universel à une éducation préscolaire de qualité exacerbent les inégalités dues à la privation. Ils affectent en particulier les résultats scolaires des enfants issus de familles pauvres. Le faible taux de réussite au niveau secondaire (45 %) reflète des insuffisances au niveau primaire, qui nécessitent des améliorations structurelles de la qualité et de la portée de l'éducation afin de garantir les droits et permettre au pays de se développer. Le travail non rémunéré dans l'économie des soins limite la capacité des femmes à participer à des activités rémunérées¹⁰, soulignant ainsi le besoin de politiques progressistes en matière de soins et de protection sociale, en particulier dans les soins et l'éducation de la petite enfance.

7. Les jeunes sont particulièrement vulnérables en raison des taux élevés de chômage et d'abandon scolaire. La montée de la criminalité et de la violence affecte de manière disproportionnée les jeunes, les femmes et les filles, menaçant la cohésion sociale, ainsi que l'investissement, et perpétuant le cycle de pauvreté et d'inégalité. Outre la hausse des taux de criminalité¹¹ et de l'usage de drogues, le pays est également confronté à des possibilités d'emploi et d'éducation insuffisantes, à un déficit de la participation civique des adolescents et des jeunes, à des systèmes inadéquats de protection sociale et de protection de l'enfance, et aux limites du système judiciaire, en particulier en ce qui concerne la justice pour les enfants.

8. Bien que le système judiciaire continue de se développer et d'évoluer, les contraintes de capacité institutionnelle continuent d'entraver la protection des droits juridiques des citoyens, en particulier pour les personnes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, et les enfants aux prises avec la loi. La protection des enfants contre la négligence, la maltraitance et l'exploitation sexuelle est une préoccupation, en particulier dans le secteur du tourisme et dans un contexte de mouvements démographiques. L'Institut pour les enfants du Cap-Vert a enregistré une hausse de 59 % des cas signalés entre 2012 et 2016, ce qui n'a donné lieu qu'à des enquêtes limitées par la police judiciaire. Les victimes sont presque exclusivement des filles et près d'un tiers des cas a lieu dans le cercle familial. Une attention particulière sur la justice réparatrice pour les enfants et un renforcement des liens entre le système judiciaire, les

⁹ Les taux de scolarisation en premier cycle du primaire pour la période 2013-2014 ont varié entre 87,7 % (Tarrafal de Santiago) et 98,9 % (São Domingos). Ministère de l'Éducation et des Sports (2014).

¹⁰ Une enquête de l'INE sur l'utilisation du temps (2012) a montré que les femmes consacraient en moyenne 59 h et 09 min de travail non rémunéré par semaine, contre 38 h et 10 min pour les hommes.

¹¹ Les crimes contre les biens ont augmenté de 208 % à Praia entre 2015 et 2016. Rapport du procureur général (2016).

communautés et les services de protection de l'enfance sont nécessaires pour protéger les enfants et prévenir les cercles vicieux de criminalité juvénile. L'examen périodique universel du Conseil des droits de l'Homme a recommandé la mise en place d'instruments appropriés pour la justice des mineurs, soulignant la lenteur de l'administration de la justice et la nécessité d'améliorer la réponse à la violence faite contre les femmes. La violence sexiste touche une femme sur cinq et les cas signalés ont augmenté depuis 2011. Les contraintes de capacité concernant l'accès aux services de protection sociale et de soins, leur ciblage et leur suivi, en particulier pour les populations vulnérables, sont susceptibles d'entraîner la mise à l'écart de certains groupes de population par rapport au développement du pays.

9. L'engagement et la participation des citoyens aux processus démocratiques sont faibles, en particulier chez les femmes et les jeunes. Le taux de participation aux dernières élections a été en moyenne de 63,8 % pour les élections législatives et de 44,6 % pour l'élection présidentielle. Les jeunes représentent environ 57 % des électeurs non inscrits et la majorité des abstentions parmi les électeurs inscrits sont des femmes. Celles-ci représentent actuellement 23,6 % des parlementaires élus (en légère hausse par rapport à 20 % en 2011) et 26 % des conseillers locaux.

10. Malgré la baisse impressionnante du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans (17,5 décès pour 1 000 naissances viables), les inégalités sociales et régionales persistent en ce qui concerne l'accès à des services de santé de qualité, y compris les soins prénatals et périnatals. Bien que le taux de mortalité maternelle soit tombé à 9,4 pour 100 000 naissances viables en 2014, des variations annuelles notables persistent (37,9 pour 1 000 en 2013 et 47 pour 1 000 en 2015), ce qui indique la nécessité de poursuivre les mesures visant à maintenir les progrès. L'anémie prévaut chez 52 % des enfants âgés de moins de cinq ans et la mortalité périnatale représente 60 % de la mortalité infantile. La nutrition favorisant le développement de la petite enfance, l'introduction de nouveaux vaccins, l'accès aux consultations prénatales et l'accent mis sur les interventions durant les 1 000 jours qui suivent la naissance doivent être renforcés afin que les enfants puissent exercer leur droit de survivre et de grandir.

11. La forte proportion de jeunes souligne la nécessité de se concentrer sur la santé des adolescents et des jeunes, en particulier la santé sexuelle et reproductive, où les besoins non satisfaits de planification familiale atteignent 23,3 % pour les adolescents des zones rurales, et sur le fait d'aider des jeunes à exercer leurs droits, en particulier les jeunes femmes. La persistance de la grossesse chez les adolescentes est liée à l'initiation sexuelle précoce sans protection, à l'absence d'éducation sexuelle complète, aux variations de la qualité et de l'accessibilité des services de santé pour les jeunes, ainsi qu'aux inégalités entre les sexes, à la pauvreté et à la marginalisation sociale. En outre, il est nécessaire d'augmenter la faible demande pour les services de santé sexuelle et reproductive de la population masculine adulte.

12. L'impact du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, crues soudaines et sécheresses) sur la petite économie touristique du pays, ainsi que sur les moyens de subsistance et les biens des populations pauvres, est potentiellement très élevé. Les limites des capacités nationales pour développer une approche globale de la résilience et de la réduction des risques, notamment le renforcement de la résilience des communautés, en particulier des femmes et des enfants, mettent en péril les progrès accomplis en matière de développement et perpétuent la pauvreté et les inégalités. De même, les cadres politiques et les capacités institutionnelles doivent être renforcés afin d'atténuer et de gérer efficacement les compromis nécessaires pour accélérer les investissements directs étrangers et la croissance économique dans des secteurs clés tels que le tourisme et la pêche, tout en promouvant la durabilité environnementale et la croissance verte et bleue. La disponibilité, l'accessibilité et la durabilité de l'approvisionnement en eau et en énergie, en particulier dans le contexte des risques climatiques, constituent des contraintes importantes pour le développement et les investissements nationaux et étrangers, en particulier dans le secteur touristique.

13. La nécessité de réformer l'administration publique, en lui permettant d'agir en qualité de moteur d'une croissance inclusive et durable, sous-tend la plupart des défis en matière de développement du pays. À cet effet, les systèmes de données et d'informations, les liens entre l'élaboration des politiques, la planification et la mise en œuvre, ainsi que le suivi des résultats doivent être améliorés afin de renforcer la prise de décision fondée sur les faits et les risques, et de surveiller efficacement la pauvreté et les inégalités, ainsi que les progrès accomplis sur les ODD. La fragmentation géographique du Cap-Vert présente des défis complexes concernant la fourniture d'un accès universel aux services de base, la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement et de la biodiversité. La concrétisation de l'engagement du pays en faveur de la décentralisation et du développement territorial, qui pourrait réduire les disparités régionales en matière de croissance, d'emploi et de prestation de services, et accélérer les progrès vis-à-vis des ODD, nécessite un soutien technique pour l'élaboration des politiques, la mise en œuvre et le renforcement des capacités des gouvernements locaux.

14. Dans un pays à revenu intermédiaire reclassé ayant relativement peu d'acteurs résidents du développement, le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF représentent des partenaires de développement hautement pertinents et stratégiques, en particulier en réponse à l'Agenda 2030 sur le développement durable. Ils possèdent en effet des avantages comparatifs dans la fourniture de conseils politiques sectoriels, intégrés et impartiaux de haut niveau, étayés par les droits de l'Homme et les normes internationales, et la capacité de mobiliser et de coordonner des partenariats stratégiques.

15. L'évaluation du précédent programme de pays a montré que celui-ci avait joué un rôle important dans le renforcement des capacités nationales pour atteindre les résultats du développement national et les Objectifs du Millénaire pour le développement¹². Cela a contribué à renforcer les capacités en matière de finances publiques et de responsabilité, comme le montrent les améliorations des dépenses publiques et des notations financières (de C+ à B) et un investissement accru dans la planification familiale (grâce à son inclusion dans le budget national). Cela a également contribué à améliorer l'accès à la santé et à l'éducation, comme en témoigne l'augmentation des accouchements en institutions (de 78 % à 97 %), de l'accès aux services de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant (maintenant à 98 %) et de la proportion d'enfants âgés de 4 à 6 ans inscrits en maternelle (de 57 % à 85 %).

16. Des investissements continus sont nécessaires pour la santé et les droits sexuels et reproductifs des adolescents, la participation politique des jeunes et des femmes, et le renforcement du système judiciaire, en particulier de la justice pour les enfants. Guidé par les impératifs de l'Agenda 2030, le programme de pays est conçu comme une réponse intersectorielle intégrée du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF à la réalité complexe du développement du pays, et concentre ses efforts sur les domaines de transformation susceptibles d'avoir un effet multiplicateur sur la réalisation des ODD.

II. Priorités et partenariats du programme

17. Basé sur l'Agenda 2030 et les priorités du PEDS, le projet du programme commun de pays a été élaboré avec des homologues nationaux et des partenaires de développement. Il est conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022 et aux plans stratégiques respectifs du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF. Se concentrant sur la réalisation de tous les ODD, il est fondé sur les principes d'égalité des sexes, des droits de l'Homme, de la durabilité, de la résilience et du principe consistant à « ne laisser personne de côté ». Il vise à aider le Cap-Vert à créer un environnement politique favorable possédant les conditions préalables nécessaires pour atteindre ses objectifs prioritaires nationaux, protéger les acquis en matière de développement et réduire les risques susceptibles de compromettre sa trajectoire de développement, conformément à l'approche pleinement intégrée de réduction des risques de l'Agenda 2030.

¹² *Cap-Vert : Évaluation finale du descriptif de programme commun de pays*. Gesaworld (14 octobre 2016).

18. Les priorités du programme découlent de la vision du gouvernement aux fins d'accélérer la croissance économique inclusive, le développement social et la souveraineté, ce que l'exploitation du dividende démographique est le mieux à même de faciliter. Transformer la transition démographique en une croissance économique durable et inclusive exige des efforts pour assurer la jouissance effective des droits des enfants, habiliter les femmes et les jeunes à trouver plus efficacement leur place sur le marché du travail et mettre en œuvre des stratégies climatiques intelligentes qui améliorent la gestion de l'environnement, des ressources naturelles et des risques. Ces efforts s'appuieront sur des réformes en matière de gouvernance qui consolident un État moderne et inclusif ; une administration publique efficace, solide et responsable au niveau local ; et un environnement politique et réglementaire favorable, capable de mobiliser des partenariats stratégiques.

19. Les composantes du programme répondent directement aux priorités stratégiques du PEDS soulignées dans les piliers sociaux, économiques et de souveraineté, ainsi qu'aux résultats du PCAD. Elles reflètent une approche nationale, en mettant l'accent sur des interventions locales spécifiques dans des municipalités sélectionnées, et une approche fondée sur le cycle de vie, avec comme principaux groupes Cibles les adolescents, les jeunes et les femmes, ainsi que les enfants et leurs aidants. En partenariat avec le système des Nations Unies (en particulier l'Organisation internationale du travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)), le programme privilégiera des approches intersectorielles de la réalisation des ODD, en renforçant les systèmes de planification, de données, de suivi et d'évaluation afin de suivre les progrès des ODD.

20. Une optique d'égalité des sexes sera appliquée dans tous les secteurs de programme et environ 15 % du budget sera utilisé pour promouvoir l'égalité des sexes. Les interventions dans le cadre du programme seront centrées sur les services consultatifs en matière de politiques, la mobilisation et le renforcement des capacités institutionnelles. Tout en soutenant le programme de décentralisation du gouvernement, le programme intégrera la résilience, la préparation aux cas d'urgence et la réponse à toutes les composantes. Dans chaque composante, les partenariats existants avec les principaux secteurs gouvernementaux, les agences des Nations Unies et les partenaires de développement seront renforcés. L'accent sera mis sur le renforcement des partenariats avec le secteur privé, les organisations multilatérales et bilatérales (notamment la coopération mondiale et Sud-Sud) et les organisations de la société civile, en promouvant des cadres de financement innovants et intégrés qui alignent le financement avec la planification, conformément à l'Agenda d'action d'Addis Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

Priorité 1 : Le développement durable du capital humain (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10)

21. Le programme poursuivra une approche fondée sur l'équité et sur le principe consistant à « ne laisser personne de côté », en s'attaquant à la pauvreté et aux inégalités multidimensionnelles, en promouvant le recours aux services de protection de l'enfance, sociaux, de santé et d'éducation de haute qualité, intégrés et sensibles aux différences entre les sexes tout au long du cycle de vie, et en encourageant l'accès à ces derniers. Il s'appuiera sur des partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ONU-Femmes, l'OMS, la Banque mondiale, des fondations et organisations non gouvernementales (ONG) internationales, et favorisera l'accès au Partenariat mondial pour l'éducation. Des outils conceptuels et méthodologiques seront élaborés pour réviser les politiques sectorielles clés et stimuler des changements transformateurs et mesurables dans trois domaines interdépendants :

(a) le renforcement de la capacité technique du ministère de la Santé et des ONG afin d'améliorer l'utilisation des services de santé sensibles aux différences entre les sexes et ciblant les mères, les adolescents et les enfants, ainsi que l'accès équitable à ces derniers, et d'améliorer la participation aux services de santé sexuelle et reproductive,

en mettant l'accent sur les services intégrés pour les adolescents, notamment la prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles ;

(b) le renforcement de la capacité du ministère de l'Éducation afin de promouvoir un enseignement préscolaire universel, une transition réussie vers l'enseignement secondaire et la prestation de services d'éducation et de formation de qualité, afin d'améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes ;

(c) l'augmentation des investissements dans la protection des enfants, en renforçant les capacités nationales afin d'améliorer la coordination des parties prenantes, en alignant les politiques et systèmes nationaux pour les droits des enfants sur les normes internationales, en améliorant la prévention et la réponse globale aux abus sexuels et à l'exploitation des enfants, et en améliorant les pratiques parentales dans le cadre du développement de la petite enfance.

**Priorité 2 : La gestion durable des ressources naturelles
(ODD 1, 2, 3, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15)**

22. La trajectoire de développement et la réduction de la pauvreté et des inégalités au Cap-Vert sont inexorablement liées à sa capacité à atténuer et à gérer durablement les risques et les ressources naturelles. Tout en aidant le Cap-Vert à renforcer ses partenariats et à accéder aux mécanismes de financement mondiaux (tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat), le programme, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'ONUDI et ONU-Habitat, se concentrera sur trois priorités sociales, économiques et de gouvernance interdépendantes :

(a) la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe en renforçant les capacités institutionnelles de planification fondée sur le risque et de financement du développement, en améliorant la préparation aux cas d'urgence, le renforcement de la résilience, la réponse, ainsi que la récupération, et en intégrant dans tous les programmes sectoriels les informations relatives aux risques de catastrophes et climatiques sensibles aux différences entre les sexes, ainsi qu'à la situation des enfants ;

(b) le renforcement des mécanismes institutionnels et des capacités communautaires afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques d'adaptation aux effets du changement climatique, ainsi que de leur atténuation, notamment en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles telles que l'eau et la biodiversité, la diminution de l'impact des risques climatiques sur la pauvreté et l'inégalité, notamment en étendant l'utilisation et les performances des énergies renouvelables afin d'améliorer l'accès équitable aux ressources limitées en énergie et en eau ;

(c) le renforcement de l'intégration de la conservation de la biodiversité par la sensibilisation et la protection de la biodiversité terrestre et marine, et par la promotion de la croissance économique verte et bleue en intégrant la durabilité dans les secteurs économiques clés.

**Priorité 3 : La transformation économique et la croissance durable et inclusive
(ODD 1, 2, 5, 8, 9, 10)**

23. En collaboration avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, l'OIT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'ONUDI, ONU-Femmes et l'OMS, le programme appuiera la formulation et la mise en œuvre de politiques axées sur l'enfant et sensibles aux différences entre les sexes, ainsi que de programmes exploitant le dividende démographique en vue d'une croissance économique inclusive et durable, et de la création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes femmes et les hommes :

(a) le renforcement des mesures visant à améliorer les compétences des femmes et des jeunes dans le cadre d'une politique d'éducation et de formation professionnelle ; en améliorant les chances de recrutement et l'esprit d'entreprise, l'expertise en affaires et la possibilité de travailler à son propre compte ; et en créant un environnement propice au développement des petites et microentreprises ;

(b) la promotion d'un développement économique local inclusif dans des municipalités sélectionnées, notamment par la création de mécanismes de dialogue multiacteurs, ainsi que l'identification et la promotion des chaînes de valeur locales, en particulier pour les femmes et les jeunes, en tirant parti des liens avec les investissements ;

(c) le soutien aux efforts nationaux visant à améliorer la protection sociale et l'accès universel aux services (y compris de santé) pour tous les groupes vulnérables en concevant et en pilotant un système de suivi et d'évaluation axé sur les jeunes, les femmes, les enfants et leurs aidants, y compris par la municipalisation du système de protection sociale, afin d'améliorer l'accès aux services sociaux et de faire en sorte qu'il n'y ait aucun laissé-pour-compte.

Priorité 4 : La gouvernance, les politiques publiques, les partenariats et la justice (ODD 1, 5, 10, 16, 17)

24. Le programme portera essentiellement sur le renforcement de la capacité de la société civile et de l'administration publique pour soutenir l'utilisation efficace et efficiente des ressources, créer des espaces permettant aux citoyens de participer plus efficacement aux processus de gouvernance, lutter contre les inégalités entre les sexes et la violence basée sur le genre, et améliorer la réponse du système judiciaire afin de protéger les droits de l'Homme. En collaboration avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'ONU-DC et ONU-Femmes, et en soutenant la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que les partenariats décentralisés, en particulier avec les pays africains lusophones (PALOP), la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et les petits États insulaires africains en développement, le programme :

(a) concevra et mettra en œuvre un programme de renforcement des capacités afin d'améliorer la planification stratégique, la gestion basée sur les résultats, les systèmes statistiques, le suivi et l'évaluation, ainsi que les mécanismes de coordination aux niveaux central et local afin de renforcer le suivi des ODD ; d'habiliter les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, à participer plus efficacement aux processus politiques et décisionnels, en contribuant à la cohésion sociale et à l'engagement civique dans la trajectoire de développement du pays ; d'aider les parlementaires, les organisations de la société civile et les médias à surveiller la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques, ainsi que le progrès vers les principaux objectifs nationaux de développement, et à contrôler l'égalité des sexes dans les politiques publiques et la participation des femmes dans la politique ;

(b) améliorera l'accès équitable à la justice, en particulier pour les enfants aux prises avec la loi, en renforçant l'aide juridique et les services de justice intégrés ; renforcera la capacité à mettre en œuvre les recommandations de l'examen périodique universel et à contribuer à renforcer la capacité des organisations de la société civile pour suivre la mise en œuvre des engagements pris en matière de droits humains ;

(c) assurera la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation périodique du Plan pour l'égalité des sexes et de la Loi sur la violence sexiste, en formant notamment les professionnels de la santé et de l'éducation, ainsi que la police, à la prévention et à la réponse à la violence sexiste et en renforçant la capacité des organisations communautaires à utiliser des outils de développement afin de changer de comportements.

25. La réalisation des ODD nécessite une approche coordonnée et multidimensionnelle du développement des partenariats et de la mobilisation des ressources. Des possibilités de coopération multilatérale, Sud-Sud et triangulaire et de partenariat décentralisé, ainsi que des outils financiers innovants seront explorés, notamment afin d'améliorer le revenu intérieur et les transferts de fonds, et ainsi d'obtenir les ressources nécessaires au développement du Cap-Vert. Le programme aidera les ministères des Affaires étrangères et des Communautés, ainsi que des Finances à élaborer une stratégie de « financement en faveur du développement durable » et favorisera l'accès aux fonds mondiaux, aux mécanismes de financement en commun et aux nouveaux mécanismes de financement du développement, notamment la mobilisation des ressources intérieures et les transferts de fonds, en partenariat avec la

Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres acteurs de la coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée.

III. Gestion du programme et des risques

26. Le présent descriptif de programme de pays décrit les contributions de l'UNFPA à la réalisation des priorités et objectifs nationaux. Il constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la performance des actions menées par rapport aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme à l'échelle du pays. Les responsabilités des directeurs de programme à l'échelle du pays, de la région et du siège concernant les programmes de pays sont définies dans les programmes, les politiques et les procédures régissant les opérations, ainsi que dans son dispositif de contrôle interne.

27. Le programme sera mis en œuvre par le Bureau commun du PNUD, de l'UNFPA et de l'UNICEF au Cap-Vert, créé en 2006 comme modèle unique d'intégration des activités programmatiques et opérationnelles des Nations Unies à l'échelle d'un petit pays dans le cadre de la réforme des Nations Unies¹³ et permettant à chaque agence de tirer avantage des forces des autres¹⁴. Il est bien placé pour répondre aux défis liés à la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Selon l'évaluation finale du précédent programme commun de pays, le modèle était un mécanisme efficace, facilitant une assistance technique cohérente et pertinente, et réalisant des gains d'efficacité opérationnelle et des synergies de programme. Cette évaluation recommandait l'intégration des systèmes de suivi et d'évaluation des trois agences et un meilleur alignement des priorités du programme et de la structure organisationnelle. La structure des ressources humaines sera réorganisée de façon à améliorer régulièrement les capacités de planification, de suivi et d'évaluation.

28. Le Bureau commun cherchera en permanence des solutions innovantes afin d'appuyer efficacement les interventions des trois agences, en fournissant une plateforme unique pour l'approche intégrée requise par l'Agenda 2030 et en exploitant les actions coordonnées au sein du système des Nations Unies dans un contexte de « prestation unique » de manière à soutenir la mise en œuvre des ODD. Le PNUD continuera de fournir la plateforme opérationnelle entièrement intégrée du Bureau commun, permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle concernant la représentation des trois agences. Le programme sera exécuté au niveau national sous la coordination du ministère des Affaires étrangères et des Communautés, et géré dans le cadre du PNUAD, en privilégiant autant que possible la programmation conjointe et le travail coordonné avec les agences du système des Nations Unies. Les projets utiliseront la modalité de mise en œuvre la plus appropriée afin de produire efficacement des résultats durables sur le plan national. Le Bureau commun est conforme à l'approche harmonisée des transferts monétaires et évaluera la capacité de tous les partenaires d'exécution, notamment l'évaluation des risques et l'identification des mesures correctives. Un plan d'assurance annuel comportant un programme de contrôles inopinés, de visites de sites et d'audits sera élaboré.

29. Le programme est exposé à toute une série de risques, qui seront continuellement surveillés et évalués, au moyen d'une cartographie institutionnelle, d'une analyse des risques et d'outils de suivi. Tous les descriptifs de programme et de projet évalueront et géreront les risques de manière explicite afin de minimiser tout impact sur les résultats. Ils seront évalués régulièrement lors de la mise en œuvre.

30. Des bouleversements financiers et économiques pourraient conduire à une réduction globale des ressources du programme et à une instabilité économique. Ceci sera atténué grâce au financement d'une évaluation de développement, qui fournira la base pour le développement de la mobilisation des ressources et des stratégies de partenariat afin de renforcer les relations avec les partenaires de développement

¹³ Résolution 59/250 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 17 décembre 2004.

¹⁴ Conformément à l'annexe au chapitre commun dans les plans stratégiques respectifs, 2018-2021.

bilatéraux et multilatéraux existants¹⁵ et de diversifier la base de ressources en explorant les possibilités de partenariats novateurs, notamment la coopération Sud-Sud, triangulaire et décentralisée.

31. L'amélioration de la capacité du Cap-Vert à gérer les aléas climatiques et naturels est un élément central du programme visant à réduire les risques et à renforcer la résilience des communautés, des institutions, des entreprises et des infrastructures. Le soutien à la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement pour réduire les risques de catastrophes et l'utilisation du positionnement du PNUD pour optimiser des financements liés au climat et à l'environnement permettront simultanément d'atténuer les risques liés au programme.

32. Le morcellement du territoire accroît les coûts de transaction et entraîne le risque que les interventions n'atteignent pas toujours les plus pauvres et les plus vulnérables. Le programme renforcera les systèmes nationaux de planification, d'information et de surveillance, tant au niveau central que local, pour améliorer l'élaboration de politiques basées sur des preuves et examiner régulièrement l'avancée des progrès en matière d'ODD. Le soutien au processus de décentralisation permettra d'améliorer l'efficacité financière en renforçant les pouvoirs des collectivités locales en matière de financement et de prise de décision.

33. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration PNUD/UNFPA/UNOPS, tous les coûts directs du PNUD associés à la mise en œuvre du projet seront imputés aux projets concernés.

IV. Suivi et évaluation

34. Le PNUD, l'UNFPA et l'UNICEF soutiendront les systèmes nationaux de surveillance, d'évaluation et de statistiques, surtout en ce qui concerne l'intégration des ODD, pour augmenter les preuves disponibles nécessaires au soutien de la planification et de l'analyse des politiques. Les données, les informations et les preuves nationales, y compris les statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil, serviront de base aux rapports, en tablant sur de solides partenariats avec l'Institut national de statistiques (INE) ainsi que les centres de recherche et les universités. Les efforts seront redoublés pour renforcer la capacité des organismes chargés de produire, d'analyser et de diffuser les données pour s'assurer que les informations sont actuelles, fiables et ventilées par sexe, par âge ou selon d'autres critères, y compris les sous-catégories régionales, urbaines, périurbaines et rurales.

35. Les Nations Unies et les groupes de résultats du gouvernement superviseront le suivi du programme. Les indicateurs propres aux organismes seront suivis par un système intégré de suivi et d'évaluation, avec des indicateurs communs basés sur le cadre de ressources et de résultats, qui interagissent avec les systèmes de suivi et d'évaluation des trois organismes.

36. Environ 5 % du budget annuel seront affectés au suivi et à l'évaluation, ainsi qu'à un programme de recherche pluriannuel soutenant, chaque fois que possible, les efforts nationaux visant à surmonter les lacunes en matière de données et à produire des informations de qualité. Les données et les preuves seront utilisées pour suivre la performance, éclairer les décisions, examiner les progrès concernant les résultats et les réalisations et mener des examens annuels conjoints dans le cadre des dispositions de suivi du PNUAD. Le bureau conjoint s'appuiera sur les données produites (dans le pays et au niveau régional) par d'autres organismes des Nations Unies et par les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux. Ce bureau renforcera l'utilisation d'outils de mesure de l'impact selon les genres, tels que les marqueurs d'égalité hommes-femmes, ainsi que la planification et la budgétisation sexospécifiques, tant pour la production de rapports internes que pour le suivi des politiques et des projets publics.

¹⁵ Le Brésil, le Japon, le Luxembourg, le Portugal, l'Espagne, les pays lusophones d'Afrique (Angola, Cap-Vert, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe), la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque arabe de développement et l'Union européenne.

Annexe.Cadre de résultats et de ressources pour le Cap-Vert (2018-2022)

Priorité nationale : État-providence, capital humain, qualité de vie et lutte contre les inégalités (pilier social PEDS) (ODD 1, 3, 4, 5, 8, 10)						
Résultat du PNUAD : (1.1) D'ici 2022, les Cap-Verdiens, en particulier les plus vulnérables, ont un meilleur accès à des services de santé et d'éducation de qualité, et y ont davantage recours. De plus, ils bénéficient de plus de services sexospécifiques de protection sociale, de protection de l'enfance et d'inclusion sociale tout au long de leur vie.						
Réalisation énoncée dans le plan stratégique de l'UNFPA : (1) Chaque femme, chaque adolescent et l'ensemble des jeunes, notamment les laissés-pour-compte, peuvent exercer pleinement leurs droits reproductifs et ont utilisé des services intégrés de santé sexuelle et reproductive sans contrainte, discrimination ni violence.						
Réalisations énoncées dans le plan stratégique de l'UNICEF : (1) Chaque enfant survit et s'épanouit ; (2) Chaque enfant apprend ; (3) Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation ; (5) Chaque enfant bénéficie de l'égalité des chances.						
Résultat du PNUAD	Source de collecte de données et responsabilités	Résultats et indicateurs du programme de pays à titre indicatif (fréquence annuelle, sauf mention du contraire)	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars des É.-U.)		
				Ordinaire	Autre	Total
<p>Indicateur 1.1.2 : Taux de grossesse chez les adolescentes (15-19 ans) Niveau de référence : 14 % ; Cible : 10 %</p> <p>Indicateur 1.1.5 : Population ayant accès à des services de soins intégrés (par sexe/âge) Niveau de référence 0 ; Cible : À déterminer</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Prévalence de l'anémie chez les enfants âgés de 0 à 5 ans (par municipalité) Niveau de référence : 52,4 % ; Cible : 39 %</p>	<p>Source : Enquête démographique et sanitaire (IDSR) Responsabilité : Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale (MSSS)</p> <p>Source : Rapports du ministère de la Famille et de l'Inclusion sociale (MFIS) Responsabilité : MFIS</p> <p>Source : MSSS Responsabilité : MSSS</p>	<p>Résultat 1.1 : Renforcement des capacités nationales et locales destinées à fournir un accès à des services intégrés, de qualité et sexospécifiques en matière de santé, notamment sexuelle et reproductive, et à promouvoir le recours efficace à ces services</p> <p>1.1.1 : Nombre d'établissements de santé qui fournissent des services de santé intégrés et adaptés aux adolescents Niveau de référence : 3 ; Cible : 11 Source : Rapports annuels du MSSS Responsable : UNFPA</p> <p>1.1.2 : Nombre de délégations sanitaires de district qui ont intégré des interventions pour la santé des adolescents dans leurs plans de santé locaux Niveau de référence : 3 ; Cible : 11 Source : Rapports annuels du MSSS Responsable : UNICEF</p> <p>Résultat 1.2 : Renforcement des capacités nationales et locales en matière de services de santé maternelle, périnatale et infantile</p> <p>1.2.1 : Nombre de délégations sanitaires de district qui proposent aux enfants des soins en poudre contenant plusieurs micronutriments Niveau de référence : 10 ; Cible : 22 Source : Rapport annuel du MSSS Responsable : UNICEF</p> <p>1.2.2 : Pourcentage de délégations sanitaires de district disposant d'au moins une infrastructure qui intègre le</p>	<p>Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale ; ministère de l'Éducation ; ministère de la Famille et de l'Inclusion sociale ; groupe de partenaires éducatifs locaux ; Institut cap-verdien pour les enfants et les adolescents ; Verde Fam ; Portugal, Brésil, Espagne ; Partenariat mondial pour l'éducation ; Banque mondiale ; UNESCO, ONU-Femmes ; OMS</p>	<p>PNUD : 0 UNFPA : 990 000 UNICEF : 2 000 000</p>	<p>PNUD : 0 UNFPA : 900 000 UNICEF : 2 696 000</p>	<p>PNUD : 0 UNFPA : 1 890 000 UNICEF : 4 696 000</p>

<p><u>Indicateur 1.1.6 :</u> Taux d'accès à l'éducation préscolaire (classé par sexe / zones urbaines / zones rurales <i>Niveau de référence :</i> 85 % ; <i>Cible :</i> 100 %</p> <p><u>Indicateur 1.1.7 :</u> Pourcentage d'enfants avec des résultats satisfaisants en mathématiques et en portugais à la fin de l'école primaire <i>Niveau de référence :</i> 34,8 % (mathématiques), 30,2 % (portugais) ; <i>Cible :</i> 66 %</p> <p><u>Indicateur 1.1.8 :</u> Nombre d'enfants menacés d'exclusion et concernés par le système de protection de l'enfance (notamment les ONG et les institutions</p>	<p><i>Source :</i> Rapports annuels du ministère de l'Éducation (ME) <i>Responsabilité :</i> ME</p> <p><i>Source :</i> Rapports annuels du ME <i>Responsabilité :</i> ME</p> <p><i>Source :</i> Rapports annuels de l'Institut cap-verdien pour les enfants et les adolescents (CVICA) <i>Responsabilité :</i> CVICA</p>	<p>développement des jeunes enfants dans leurs services de suivi de développement des enfants, avec des services de nutrition comme point d'entrée <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 30 % <i>Source :</i> Rapports annuels du MSSS <i>Responsable :</i> UNICEF</p> <p>1.2.3 : Existence d'un système national d'information sanitaire fonctionnel pour la santé des mères, des enfants et des adolescents, y compris la santé reproductive <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 1 <i>Source :</i> Rapports annuels du MSSS <i>Responsable :</i> UNFPA</p> <p><u>Résultat 1.3 :</u> Amélioration des résultats d'apprentissage scolaire pour les filles et les garçons, et pertinence de ces résultats pour le potentiel de développement du pays</p> <p>1.3.1 : Existence d'un programme d'éducation de la petite enfance intégré et actif <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 1 <i>Source :</i> Rapport annuel du me <i>Responsable :</i> UNICEF</p> <p>1.3.2 : Nombre d'adolescents concernés par un programme d'éducation sexuelle complet et conforme aux normes internationales <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 40 000 <i>Source :</i> Rapports annuels du ME et des ONG <i>Responsable :</i> UNFPA</p> <p>1.3.3 : Existence d'un programme complet d'enseignement spécialisé <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 1 <i>Source :</i> Rapports annuels du ME <i>Responsable :</i> UNICEF</p> <p><u>Résultat 1.4 :</u> Renforcement de l'accès à des services de protection de l'enfance inclusifs et équitables</p> <p>1.4.1 : Existence d'une politique nationale en matière de protection de l'enfance conforme à la convention des droits des enfants <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 1 <i>Source :</i> MFIS</p>				
--	--	---	--	--	--	--

publiques) Niveau de référence : 2 800 ; Cible : 3 600		<i>Responsable</i> : UNICEF 1.4.2 : Existence d'un système intégré de suivi et d'information sur la protection de l'enfance <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 1 <i>Source</i> : Rapport annuel du MFIS <i>Responsable</i> : UNICEF 1.4.3 : Une communication nationale, regroupant plusieurs intervenants, en faveur d'une stratégie de développement visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les abus sexuels des enfants est élaborée et mise en œuvre. <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 1 <i>Source</i> : Rapport annuel de l'Institut des enfants et des adolescents (ICCA) <i>Responsable</i> : UNICEF				
Priorité nationale : Nouveau modèle de croissance économique -- Valorisation des îles et des ressources endogènes (pilier économique PEDS) ; (ODD 1, 2, 3, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15)						
Résultat du PNUAD : (2.1) d'ici 2022, toutes les personnes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient du renforcement des capacités nationales et locales à mettre en place des approches intégrées et innovantes pour la gestion durable et participative des ressources naturelles et de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, ainsi que de la réduction des risques de catastrophes naturelles.						
Réalisations énoncées dans le plan stratégique du PNUD : (Solution de ratification 4) Promouvoir les solutions basées sur l'environnement pour une planète durable ; (Résultat 3 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) Planète durable. (Solution de ratification 3) Renforcer la prévention et la relance pour les sociétés résilientes ; (Résultat 4 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) Sociétés résilientes. Réalisations énoncées dans le plan stratégique de l'UNFPA : (1) Mettre l'accent sur l'accomplissement de l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, permis par le dynamisme démographique, les droits de l'Homme et l'égalité des sexes ; (4) Intégrer l'intelligence démographique pour améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques, des programmes et de la promotion du développement, afin de réduire la vulnérabilité des populations aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires. Réalisation énoncée dans le plan stratégique de l'UNICEF : (4) Chaque enfant vit dans un environnement propre et sûr.						
Résultat du PNUAD	Source de collecte de données et responsabilités	Résultats et indicateurs du programme de pays à titre indicatif (fréquence annuelle, sauf mention du contraire)	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars des É.-U.)		
				Ordinaire	Autre	Total
<u>Indicateur 2.1.1</u> : Nombre de municipalités qui intègrent et appliquent les principes du développement urbain durable dans leur processus de planification	<i>Source</i> : Rapports de suivi municipaux <i>Responsabilité</i> : Administrations municipales	<u>Résultat 2.1</u> : Les institutions sélectionnées ont renforcé leurs capacités techniques et opérationnelles pour intégrer la réduction des risques de catastrophes pour les enfants et selon les genres dans les politiques de développement locales et nationales. 2.1.1 : Pourcentage d'institutions nationales sélectionnées qui intègrent la réduction des risques dans leurs	Ministère de l'Intérieur ; ministère de l'Agriculture et de l'Environnement ; ministère de l'Éducation ; ministère de l'Économie et de	PNUD : 1 020 000 UNFPA : 0 UNICEF : 225 000	PNUD : 12 815 000 UNFPA : 0 UNICEF : 250 000	PNUD : 13 835 000 UNFPA : 0 UNICEF : 475 000

<p>Niveau de référence : 1 ; <i>Cible</i> : 5</p> <p><u>Indicateur 2.1.3 :</u> Pourcentage de municipalités sélectionnées qui intègrent la résilience et la capacité d'adaptation aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles dans leurs stratégies de développement Niveau de référence : 0 ; <i>Cible</i> : 50 %</p> <p><u>Indicateur 2.1.4 :</u> Taux d'intégration des énergies renouvelables dans la production d'électricité Niveau de référence : 20 % ; Cible : À déterminer</p>	<p><i>Source</i> : Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe (PNRRC) <i>Responsabilité</i> : PNRRC</p> <p><i>Source</i> : Rapport annuel de la Direction nationale de l'énergie (DNE) <i>Responsabilité</i> : DNE</p>	<p>politiques, leurs stratégies et leurs budgets, en intégrant une perspective de genre <i>Niveau de référence</i> : 4 % ; <i>Cible</i> : 50 % <i>Source</i> : PNRRC <i>Responsable</i> : PNUD</p> <p>2.1.2 : Pourcentage des municipalités qui intègrent l'information sur les risques concernant les enfants et les disparités entre les sexes, notamment les risques liés au climat, dans leurs plans, leurs stratégies et leurs budgets <i>Niveau de référence</i> : 14 % ; <i>Cible</i> : 50 % <i>Source</i> : PNRRC <i>Responsable</i> : UNICEF</p> <p>2.1.3 : Existence d'une stratégie intégrée pour la réduction des risques et de la vulnérabilité concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 1 <i>Source</i> : Rapports annuels du ME <i>Responsable</i> : UNICEF</p>	<p>l'Emploi ; Institut national de météorologie et de géophysique ; Agence nationale de l'eau et de l'assainissement ; municipalités ; Agence de réglementation économique ; organisations de la société civile ; Luxembourg ; Japon ; Espagne ; Portugal ; États-Unis ; Fonds vert pour le climat ; CEDEAO ; Union européenne ; Banque africaine de développement (BAD), Banque mondiale, FAO, Fonds mondial pour l'environnement ; Secrétariat interinstitutionnel de la stratégie internationale pour la prévention des catastrophes ; PNUE ; ONU-Habitat ; ONU-Femmes ; ONUDI ; OMS</p>			
		<p><u>Résultat 2.2</u> : Les institutions gouvernementales et les communautés locales sélectionnées ont amélioré leurs capacités techniques à mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets</p> <p>2.2.1 : Nombre de municipalités qui adoptent des pratiques tenant compte des disparités entre les sexes et du climat pour l'utilisation durable des ressources en eau dans les programmes soutenus par le bureau conjoint <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 5 <i>Source</i> : Plans de développement local <i>Responsable</i> : PNUD</p> <p>2.2.2 : Nombre de municipalités qui mènent à bien l'application obligatoire du nouveau code d'efficacité énergétique <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 5 <i>Source</i> : Rapports de suivi municipaux <i>Responsable</i> : PNUD</p>				

		<p>Résultat 2.3 : Des cadres juridiques, politiques et institutionnels renforcés sont en place pour la préservation, l'utilisation et l'accès durables, ainsi que le partage des avantages des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes.</p> <p>2.3.1 : Nombre de cadres généraux institutionnels en place pour la préservation, l'utilisation durable des ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 3 <i>Source</i> : DNE Responsable : PNUD</p> <p>2.3.2 : Nombre de zones terrestres et marines d'importance mondiale qui ont des instruments de gestion en place pour la préservation, l'utilisation durable et la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes <i>Niveau de référence</i> : 17 ; <i>Cible</i> : 28 <i>Source</i> : Rapports annuels du DNE et de l'Unité de gestion du système des zones protégées. Responsable : PNUD</p> <p>2.3.3 : Pourcentage d'exploitants touristiques exerçant dans des zones protégées, conformément aux normes nationales pour le tourisme durable <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 80 % <i>Source</i> : Ministère de l'Économie et de l'Emploi et ministère de l'Environnement Responsable : PNUD</p>				
Priorité nationale : Nouveau modèle de croissance économique (pilier économique PEDS); (ODD 1, 2, 5, 8, 9, 10)						
Résultat du PNUAD : (3.1) D'ici 2022, les Cap-Verdiens en âge de travailler, en particulier les femmes et les jeunes, disposent d'un travail décent grâce à la transformation économique dans les secteurs clés, ce qui conduit à un développement économique plus durable et plus inclusif						
Réalisations énoncées dans le plan stratégique du PNUD : (Solution de ratification 1) Tenir les gens à l'écart de la pauvreté; (Résultat 1 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) Vivre à l'abri de la pauvreté Réalisations énoncées dans le plan stratégique de l'UNFPA : (2) Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, sont habilités à prendre en main leur santé sexuelle et reproductive, ainsi que leurs droits dans ce domaine, et participent au développement durable, aux actions humanitaires et à la consolidation de la paix; (4) Chacun, partout, est pris en compte dans la quête de développement durable. Réalisation énoncée dans le plan stratégique de l'UNICEF : (5) Chaque enfant bénéficie de l'égalité des chances.						
Résultat du PNUAD	Source de collecte de données et responsabilités	Résultats et indicateurs du programme de pays à titre indicatif (fréquence annuelle, sauf mention du contraire)	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars des É.-U.)		
				Ordinaire	Autre	Total

<p><u>Indicateur 3.1.2 :</u> Nombre d'unités de production informelles par secteur d'activité, sexe et âge du propriétaire <i>Niveau de référence :</i> 33 228 (total) (Femmes : 20 767 ; Hommes : 12 460) <i>Cible :</i> réduction de 15 000 unités de production informelles</p> <p><u>Indicateur 3.1.3 :</u> Taux de chômage (plus de 15 ans) selon le sexe, l'âge, le lieu de résidence <i>Niveau de référence :</i> 15 % (Femmes : 17,4 % ; Hommes : 12,9 %) <i>Cible :</i> 8,8 %</p> <p><u>Indicateur 3.1.5 :</u> Pourcentage d'emplois occupés dans des secteurs sélectionnés <i>Niveau de référence :</i> 19,7 % (agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche), 9,9 % (industrie), 7,8 % (hébergement et restauration) <i>Cible :</i> À déterminer</p>	<p><i>Source :</i> Institut national de statistiques (INE) <i>Responsabilité :</i> INE</p> <p><i>Source :</i> INE <i>Responsabilité :</i> INE</p> <p><i>Source :</i> INE <i>Responsabilité :</i> INE</p>	<p><u>Résultat 3.1 :</u> Les ministères des Finances, de l'Économie et de l'Emploi ont renforcé leurs capacités institutionnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes qui exploitent le dividende démographique pour une croissance économique inclusive et durable. 3.1.1 : Nombre de programmes sectoriels concernant la promotion de la croissance économique qui sont en faveur des pauvres et qui tiennent compte des différences de genre et de l'âge <i>Niveau de référence :</i> 1 ; <i>Cible :</i> 4 <i>Source :</i> Ministère des Finances (MF) <i>Responsable :</i> PNUD 3.1.2 : Nombre d'analyses des incidences du dividende démographique élaborées et utilisées dans l'élaboration des politiques publiques <i>Niveau de référence :</i> 1 ; <i>Cible :</i> 3 <i>Source :</i> Direction nationale de la planification <i>Responsable :</i> UNFPA 3.1.3 : Nombre d'analyses portant sur la pauvreté des enfants élaborées et utilisées dans l'élaboration des politiques publiques <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 2 <i>Source :</i> MHSI <i>Fréquence :</i> Semestrielle <i>Responsable :</i> UNICEF</p> <p><u>Résultat 3.2 :</u> Renforcement des capacités des jeunes et des femmes à obtenir un emploi, y compris un travail indépendant 3.2.1 : Nombre de jeunes et de femmes qui suivent et finissent des cours de formation technique et professionnelle <i>Niveau de référence :</i> 1 050 ; <i>Cible :</i> 1 500 (jeunes : 525 ; femmes : 975)</p>	<p>Ministère des Finances ; ministère de l'Économie et de l'Emploi ; ministère de la Famille et de l'Inclusion sociale ; Institut national de statistiques (INE) ; municipalités ; chambres de commerce ; plateformes d'ONG ; Brésil ; France ; Luxembourg ; Portugal ; Espagne ; États-Unis ; Union européenne ; BAD ; Banque mondiale ; FAO ; OIT ; comités nationaux de l'UNICEF ; ONUDI ; ONU-Femmes</p>	<p>PNUD : 480 000 UNFPA : 200 000 UNICEF : 600 000</p>	<p>PNUD : 5 000 000 UNFPA : 625,0000 UNICEF : 250 000</p>	<p>PNUD : 5 480 000 UNFPA : 825 000 UNICEF : 850 000</p>
--	--	---	--	--	---	--

		<p><i>Source</i> : Rapports de l'Institut national pour la formation professionnelle <i>Responsable</i> : PNUD 3.2.2 : Pourcentage de jeunes et de femmes bénéficiant des programmes pour l'emploi et l'entrepreneuriat, qui ont intégré le marché du travail dans un délai de trois ans <i>Niveau de référence</i> : 60 % (jeunes : 40 % ; femmes : 20 %) <i>Cible</i> : 75 % (jeunes : 50 % ; femmes : 25 %) <i>Source</i> : Rapports de l'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle <i>Responsable</i> : PNUD</p>				
		<p><u>Résultat 3.3</u> : Renforcement des capacités techniques des municipalités à élaborer des stratégies de développement territorial intégrées et conformes aux ODD, qui favorisent les opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes et les femmes 3.3.1 : Pourcentage de membres de plateformes de développement local qui sont des jeunes femmes et des jeunes hommes <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 30 % <i>Source</i> : Procès-verbaux des réunions de plateforme <i>Responsable</i> : UNFPA 3.3.2 : Nombre de stratégies de développement économique territorial local élaborées qui favorisent de manière explicite les opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 6 <i>Source</i> : Procès-verbaux des assemblées municipales <i>Responsable</i> : PNUD</p>				
		<p><u>Résultat 3.4</u> : Le ministère de la Famille et de l'Insertion sociale a amélioré ses capacités techniques destinées à assurer l'accès au système de protection sociale aux groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. 3.4.1 : Existence d'un système intégré et efficace pour le suivi et l'évaluation du programme de protection sociale <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 1 <i>Source</i> : Rapports MHSI <i>Responsable</i> : UNICEF 3.4.2 : Mesure dans laquelle les réformes politiques et institutionnelles augmentent l'accès à la protection sociale</p>				

		ciblants les pauvres au niveau municipal (ventilé par sexe, zones rurales et zones urbaines) <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 3 <i>Source</i> : MHSI <i>Responsable</i> : PNUD				
Priorité nationale : Nouveau modèle d'État (pilier PEDS de la souveraineté) ; (ODD 1, 5, 10, 16, 17)						
Résultat du PNUAD : (4.1) D'ici 2022, les citoyens du Cap-Vert bénéficient d'un système de gouvernance démocratique et d'administration publiques plus efficace, transparent et participatif.						
Réalisations énoncées dans le plan stratégique du PNUD : (Solution de ratification 2) Renforcer la gouvernance efficace, responsable et inclusive ; (Résultat 2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) Gouvernance inclusive Réalisation énoncée dans le plan stratégique de l'UNFPA : (2) Tous les adolescents et les jeunes, en particulier les adolescentes, sont habilités à prendre en main leur santé sexuelle et reproductive, et leurs droits en matière de procréation, et participent au développement durable, à l'action humanitaire et à la consolidation de la paix. Réalisation énoncée dans le plan stratégique de l'UNICEF : (5) Chaque enfant bénéficie de l'égalité des chances.						
Résultat du PNUAD	Source et fréquence de collecte de données et responsabilités	Résultats et indicateurs du programme de pays à titre indicatif (fréquence annuelle, sauf mention du contraire)	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources par résultat (<i>dollars des É.-U.</i>)		
				Ordinaire	Autre	Total
<u>Indicateur 4.1.1</u> : Nombre de programmes des administrations locales et nationales élaborés et mis en œuvre avec une approche de gestion axée sur les résultats <i>Niveau de référence</i> : 0 <i>Cible</i> : 1 (national), 12 (municipalité), 3 (îles)	<i>Source</i> : PEDS, rapports sectoriels et municipaux <i>Responsabilité</i> : Ministère des Finances (MF)	<u>Résultat 4.1</u> : Renforcement des capacités des jeunes et des femmes à s'engager dans les problèmes essentiels en matière de développement et dans les processus décisionnels 4.1.1 : Mesure dans laquelle les groupes de femmes et les groupes de jeunes ont renforcé leurs capacités à s'engager dans les problèmes essentiels en matière de développement <i>Niveau de référence</i> : 1 ; <i>Cible</i> : 3 <i>Source</i> : Rapports des organisations de jeunes et de femmes <i>Responsable</i> : PNUD	Cabinet du Premier Ministre, ministères des Affaires étrangères, des Finances et de la Justice, Commission électorale nationale ; Commission nationale des droits de l'Homme et de la citoyenneté ; Institut national de l'égalité des sexes et de l'équité ; Institut national de statistiques (INE) ; municipalités ; Parlement ; médiateur ; procureur général ; Conseil supérieur de	PNUD : 550 000 UNFPA : 500 000 UNICEF : 300 000	PNUD : 4 800 000 UNFPA : 400 000 UNICEF : 350 000	PNUD : 5 350 000 UNFPA : 900 000 UNICEF : 650 000
<u>Indicateur 4.1.2</u> : Pourcentage de lignes budgétaires locales et nationales tenant compte des différences entre les sexes <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 70 % de programmes avec des	<i>Source</i> : Procès-verbaux de réunions entre les représentants élus et les pétitionnaires publics <i>Responsabilité</i> : MF <i>Source</i> : Rapport sectoriel de l'exécution budgétaire / Plans municipaux <i>Responsabilité</i> : MF	4.1.2 : Nombre de filles et de garçons qui dirigent des initiatives d'engagement civique au niveau national ou local dans le contexte des objectifs de développement durable. <i>Niveau de référence</i> : 0 ; <i>Cible</i> : 200 (filles : 100 ; garçons : 100) <i>Source</i> : Rapports annuels de l'ICCA <i>Responsable</i> : UNICEF				

<p>marqueurs d'égalité hommes-femmes</p> <p><u>Indicateur 4.1.3 :</u> Pourcentage de femmes élues au Parlement et au gouvernement local <i>Niveau de référence :</i> 26,3 % <i>Cible :</i> 40,3 %</p> <p><u>Indicateur 4.1.4 :</u> Nombre de mécanismes participatifs efficaces pour déterminer les priorités ou les politiques publiques au niveau national et local <i>Niveau de référence :</i> 3 (national), 0 (local) ; <i>Cible :</i> 4 (national), 8 (local)</p>	<p><i>Source :</i> Commission électorale nationale (CEN), Union interparlementaire <i>Responsabilité :</i> CEN</p>	<p>4.1.3 : Nombre de mécanismes au niveau national et local qui facilitent la participation des jeunes et des adolescents dans les processus décisionnels <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 4 <i>Source :</i> Rapports des réunions de plateforme <i>Responsable :</i> UNFPA</p>	<p>la magistrature ; associations du barreau ; groupe de soutien budgétaire ; association nationale des municipalités ; Conseil consultatif des plateformes d'ONG ; France ; Luxembourg ; Portugal ; Espagne ; États-Unis ; Union européenne ; BAD ; Banque mondiale ; OIT, OIM ; HCDH ; ONU-Femmes, ONUDC ; OMS</p>			
		<p><u>Résultat 4.2 :</u> Les administrations publiques au niveau central et local disposent de stratégies, de capacités et d'outils innovants pour appliquer correctement et surveiller les engagements du pays en matière de développement durable.</p> <p>4.2.1 : Nombre de rapports nationaux et municipaux qui utilisent des données à jour et ventilées pour suivre les progrès accomplis en matière d'objectifs de développement durable <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> national : 5 ; municipal : 5 (rapports consolidés) <i>Source :</i> MF <i>Responsable :</i> PNUD</p> <p>4.2.2 : Nombre de plans de développement sectoriels nationaux et sélectionnés qui intègrent les questions de population et le dividende démographique <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 4 <i>Source :</i> Plans nationaux/sectoriels <i>Responsable :</i> UNFPA</p>				

		<p>4.2.3 : Nombre de plans sectoriels sélectionnés qui intègrent des indicateurs et des objectifs adaptés aux enfants <i>Niveau de référence : 0 ; Cible : 5</i> <i>Source : Plans nationaux/sectoriels</i> <i>Responsable : UNICEF</i></p>				
<p><u>Indicateur 5.1.1 :</u> Fonctionnalité d'un mécanisme de mobilisation des ressources et de développement de partenariats <i>Niveau de référence : 0 ; Cible : 1</i></p>	<p><i>Source : Ministère des Affaires étrangères et communautaires (MAEC) et ministère des Finances (MF)</i> <i>Responsabilité : MAEC, MF</i></p>	<p><u>Résultat 4.3 :</u> Le gouvernement a amélioré ses capacités techniques à établir et gérer un cadre de partenariat pour mobiliser des ressources financières et techniques et à engager la société civile et le secteur privé dans la mise en œuvre des ODD 4.3.1 : Nombre de stratégies de financement du développement durable élaborées avec des outils de coordination appropriés <i>Niveau de référence : 0 ; Cible : 3</i> <i>Source : MF</i> <i>Responsable : PNUD</i></p>				
<p><u>Indicateur 5.1.2 :</u> Nombre d'accords de partenariat officiels signés (Sud-Sud, triangulaire) <i>Niveau de référence : 0</i> <i>Cible : 4</i></p>	<p><i>Source : MAEC, MF</i> <i>Responsabilité : MAEC, MF</i></p>	<p>4.3.2 : Nombre de nouveaux partenariats mis en place pour soutenir la réalisation des droits de l'enfant prévus dans l'Agenda 2030 <i>Niveau de référence : 0 ; Cible : 3</i> <i>Source : Direction nationale des politiques extérieures</i> <i>Responsable : UNICEF</i></p>				
<p><u>Indicateur 5.1.4 :</u> Nombre d'OSC qui participent à l'élaboration et au suivi des plans, des budgets et des politiques publiques de développement <i>Niveau de référence : À déterminer</i> <i>Cible : À déterminer</i></p>	<p><i>Source : MF</i> <i>Responsabilité : MF</i></p>	<p>4.3.3 : Nombre de nouveaux partenariats techniques et financiers mis en place pour soutenir la mise en œuvre nationale des domaines couverts par la CIPD dans le contexte de l'Agenda 2030 <i>Niveau de référence : 0 ; Cible : 3</i> <i>Source : Rapports du MF</i> <i>Responsable : UNFPA</i></p>				
<p><u>Indicateur 5.1.5 :</u> Nombre de rapports présentés concernant la progression nationale liée aux ODD. <i>Niveau de référence : 0</i> <i>Cible : 4</i></p>	<p><i>Source : MAEC</i> <i>Responsabilité : MAEC</i></p>					

Résultat du PNUAD : (4.2) D'ici 2022, les Cap-Verdiens, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, profitent d'une sécurité accrue, du renforcement de la cohésion sociale, ainsi que d'un système de justice qui répond aux droits de l'Homme

Réalisations énoncées dans le plan stratégique du PNUD : (Solution de ratification 2) Renforcer la gouvernance efficace, responsable et inclusive ; (Résultat 2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) Gouvernance inclusive ; (Solution de ratification 6) Renforcer l'égalité des sexes : (Résultat 5 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) Égalité des sexes

Réalisations énoncées dans le plan stratégique de l'UNFPA : (3) L'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles concernant l'égalité des sexes et les droits en matière de procréation est accomplie, en se focalisant sur l'élimination de la violence sexiste et des pratiques néfastes au sein du continuum des cadres humanitaires et en faveur du développement ;(4) Chacun, partout, est pris en compte dans la quête de développement durable.

Réalisations énoncées dans le plan stratégique de l'UNICEF : (3) Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation ; (5) Chaque enfant bénéficie de l'égalité des chances

Résultat du PNUAD	Source de collecte de données et responsabilités	Résultats et indicateurs du programme de pays à titre indicatif (fréquence annuelle, sauf mention du contraire)	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources par résultat (dollars des É.-U.)		
				Ordinaire	Autre	Total
<p><u>Indicateur 4.2.2 :</u> Part des femmes et des filles qui sont victimes de violence sexiste (par âge/lieu de résidence) Niveau de référence : 23 % (15-19 ans : 14,9 %, 20-29 ans : 23,8 %, 30-39 ans : 25,8 %, 40-49 ans : 14,8 %) ; Cible : 7 %</p> <p><u>Indicateur 4.2.4 :</u> Pourcentage des recommandations issues de l'examen périodique universel (EPU) mises en œuvre Niveau de référence : 57 % ; Cible : 90 %</p> <p><u>Indicateur 4.2.5 :</u> Pourcentage de procédures judiciaires proposant une assistance juridique gratuite</p>	<p>Source : Rapports sur les indicateurs démographiques et relatifs à la santé reproductive Responsabilité : IDSR</p> <p>Source : Rapports du ministère de la Justice et du Travail (MJT) Responsabilité : MJT</p> <p>Source : Rapports du MJT Responsabilité : MJT</p>	<p><u>Résultat 4.4 :</u> Les institutions au niveau central et local ont amélioré leurs capacités à appliquer efficacement les instruments nationaux destinés à promouvoir l'égalité des sexes et à lutter contre la violence sexiste</p> <p>4.4.1 : Nombre de municipalités qui entreprennent une planification tenant compte des disparités entre les sexes et un suivi de la prestation de services Niveau de référence : 0 ; Cible : 8 Source : Départements municipaux chargés de la planification Responsable : PNUD</p> <p>4.4.2 : Pourcentage des professionnels de la santé et de l'éducation ainsi que de policiers compétents en matière de prévention et d'intervention contre la violence sexiste Niveau de référence : Santé : 11,6 % ; Éducation : 5,1 %, Police : 22,5 % ; Cible : Santé : 50 %, Éducation : 30 %, Police : 70 % Source : MSSS, ME et programme national Responsable : UNFPA</p> <p>4.4.3 : Nombre d'organisations communautaires formées et équipées d'outils de communication pour le développement qui favorisent le changement des comportements face aux stéréotypes sexistes et à la discrimination des enfants et des adolescents Niveau de référence : 0 ; Cible : 13 Source : Institut cap-verdien pour les rapports sur l'égalité des sexes et l'équité Responsable : UNICEF</p>		<p>PNUD : 450 000 UNFPA : 435 000 UNICEF : 300 000</p>	<p>PNUD : 2 500 000 UNFPA : 700 000 UNICEF : 250 000</p>	<p>PNUD : 2 950 000 UNFPA : 1 135 000 UNICEF : 550 000</p>

<p><i>Niveau de référence :</i> 10 % <i>Cible :</i> 25 %</p> <p>Indicateur 4.2.7 : Nombre d'enfants et de jeunes en centres de détention <i>Niveau de référence :</i> 217 par an <i>Cible :</i> 150 par an</p>	<p><i>Source :</i> Rapports du MJT <i>Responsabilité :</i> MJT</p>	<p>Résultat 4.5 : Le système judiciaire a renforcé ses capacités à promouvoir les droits de l'Homme, en mettant l'accent sur les femmes et les enfants aux prises avec la loi, et les processus judiciaires sont plus efficaces.</p> <p>4.5.1 : Nombre d'institutions et de mécanismes interministériels qui contrôlent efficacement les recommandations de l'EPU et produisent des rapports sur les instruments relatifs aux droits de l'Homme <i>Niveau de référence :</i> 1 (I : 1 ; MIM : 0) ; <i>Cible :</i> 7 (I :6 ; MIM : 1) <i>Source :</i> MJT <i>Responsable :</i> PNUD</p> <p>4.5.2 : Nombre d'institutions judiciaires en mesure de fournir une assistance juridique gratuite aux groupes vulnérables <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 4 <i>Source :</i> MJT <i>Responsable :</i> PNUD</p> <p>4.5.3 : Existence d'un système d'information opérationnel et intégré concernant la gestion des cas judiciaires relatifs aux enfants <i>Niveau de référence :</i> 0 ; <i>Cible :</i> 1 <i>Source :</i> Rapports du MF <i>Responsable :</i> UNICEF</p>				
<p>Soutien aux coûts programmatiques/intersectoriels</p>				<p>UNFPA : 375 000</p> <p>UNICEF : 900 000</p>	<p>UNFPA : 0</p> <p>UNICEF : 189 800</p>	<p>UNFPA : 375 000</p> <p>UNICEF : 1 089 800</p>
<p>Total</p>				<p>Ordinaire</p>		<p>PNUD : 2 500 000</p> <p>UNFPA : 2 500 000</p> <p>UNICEF : 4 325 000</p>
				<p>Autre</p>		<p>PNUD : 25 115 000</p>

		UNFPA : 2 625 000 UNICEF : 3 985 800
--	--	---
